



Lorient le 26 novembre 2009

Monsieur le Préfigurateur

Le SNPAM CGT vous interpelle aujourd'hui au sujet de la gestion de la préfiguration de la DIRM Bretagne pays de Loire.

Le 10 septembre 2009 vous avez convié les organisations syndicales à une réunion afin de donner le point de vue de l'administration sur la gestion de cette préfiguration. Vous avez à cette occasion assuré les organisations syndicales que la préfiguration ne laisserait personne sur le bas côté, et n'entraînerait aucune mobilité géographique. Force est de constater qu'il n'en est rien puisque vous proposez à deux agents de la DDAM de Lorient une mobilité sur Rennes

Ces deux collègues, l'un de catégorie A (M Le Doze, à 3 ans de la retraite), l'autre de catégorie C (Mme.Lopez, mère de famille) se voient aujourd'hui confrontés à une mobilité éventuelle à 143 kilomètres de leur résidence et subiront de ce fait une double peine après la fermeture du CNTS en 2009.

Au moment où le ministère prend acte d'une dégradation du climat social, (voir discours du ministre lors du CTPM du 20 octobre 2009), il serait souhaitable professionnellement et surtout humainement de traiter leurs cas avec tout le respect qu'il mérite. Cela d'autant, plus que des solutions existent au sein de la DDAM de Lorient vu le manque criant de personnel auquel le directeur doit faire face au quotidien. Nous n'oublions pas non plus que M. Colcombet, chef de la MIRATE a affirmé lors du CTPM du 17 novembre, reprenant les termes du discours du ministre Borloo, qu'aucune mobilité ne serait proposée dans le cadre de la réforme.

Il ne faudrait pas en l'état actuel des choses prendre de telles décisions qui pourraient avoir des conséquences graves pour la santé et le moral des agents concernés.

Veillez agréer, Monsieur le préfigurateur, l'expression de nos salutations distinguées

Monsieur MARCO Bernard
Secrétaire du SNPAM CGT
section départementale
Du Morbihan